



M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Aux membres de la CSS de Stocamine
Cernay, le 10 mai 2023

Mesdames et Messieurs les membres de la CSS,

Étant retenu sur Paris, je regrette de ne pouvoir être parmi vous ce matin. En ma qualité de membre du groupe de suivi, je souhaite néanmoins partager avec vous les observations que j'ai pu faire sur le site.

En effet, je m'y suis rendu le 9 mai au matin. J'ai pu effectuer une descente dans le puits à vitesse réduite, afin d'observer l'état de son cuvelage. Celui-ci présente de façon apparente de nombreux éléments de dégradation avancée. Les rapports scientifiques font apparaître une perte moyenne de 25 à 50% de son épaisseur et cela peut être constaté visuellement à différents endroits. Ainsi par exemple, une fuite s'est installée dans le cuvelage à -117m et coule de façon continue. Son positionnement à proximité immédiate de l'angle de la cabine rend sa réparation très délicate. Sur les 200m de cuvelage, la corrosion est visible et avancée. La suite du puits maçonnée présente également des fragilités apparentes à de nombreuses reprises. Bien que des réparations soient régulièrement menées sur la surface de la paroi, il n'est pas nécessaire d'être un expert pour se rendre compte que la proximité successive des fragilités risque de rendre les réparations difficiles, tout en conservant les qualités de résistance nécessaire à un puits permettant l'accès au fond des hommes.

Au fond, j'ai également pu observer plusieurs phénomènes. Là encore, sans disposer de la maîtrise technique, l'affaissement des blocs 16 et 26 (creusés dans les mêmes conditions que le bloc 15) est évident. Les 2m de couches de sel séparant les niveaux -25 et -23 sont effondrés. Les galeries sont d'ailleurs largement décalées par rapport à leur implantation d'origine (2m à vue d'œil), et démontrent un mouvement conséquent en 20 ans.

Sur le lieu du futur barrage n°3 j'ai observé que les MDPA ainsi que la société Bouygues ont effectué d'importants travaux de consolidation de la galerie de boulonnage et déversé du coulis béton dans l'une des deux galeries, afin de consolider le pilier central, tout en préservant l'accessibilité de la circulation sur la voie parallèle.

J'ai également observé les mouvements rapides qui ont eu lieu sur le barrage n°1 où les travaux ont commencé et ont été interrompus.

Enfin, concernant les galeries de circulation, celles-ci ont été élargies afin de permettre aux véhicules de continuer à circuler. Par endroits, cet élargissement fait plus d'un mètre, rapprochant la voie des premiers sacs stockés. A ces endroits, les futurs élargissements nécessiteront à minima que les premières rangées de déchets dans les blocs de stockage soient déplacés/déstockés.

.../...

Enfin, les échanges libres que j'ai pu avoir avec les mineurs rencontrés lors de la descente, au fond, ou lors de la remontée, convergent. Qu'il s'agisse de mineurs MDPA ou du prestataire minier gérant le puits, les ressentis sont identiques. Ils laissent transparaître une inquiétude grandissante quant à la capacité à réaliser durablement des travaux en sécurité. Ils alertent également sur la complexité de la pyramide des âges, dans les prochaines années. En effet, la plupart des mineurs MDPA partiront à la retraite dans un délai rapproché. La connaissance de la mine, de sa spécificité et des risques associés décroîtra inévitablement. J'ai notamment eu un échange sur les mesures de sécurité et de sauvetage. Celles-ci pourront-elles être assurées s'il y a rupture dans la transmission de la connaissance de la mine et des risques spécifiques de la mine Joseph-Else ?

Ces éléments collectés confortent l'expertise du BRGM, constante depuis 2018. Sans présager de la possibilité ou de la volonté de poursuivre un déstockage partiel, ces observations m'amènent à conclure que le calendrier posé dès le rapport parlementaire que j'ai eu l'honneur de remettre en 2018 reste inchangé. Au-delà de 2027, il sera extrêmement compliqué de poursuivre des travaux au fond de la mine tout en assurant la sécurité des mineurs et des prestataires. La décision qui sera prise devra nécessairement tenir compte de cette date limite pour assurer une fin des travaux de confinement des déchets qui devront rester au fond, d'ici à 2027.

De mon point de vue, cela passe par la nécessité d'un consensus large à l'occasion duquel chacun s'engagera à ne pas empêcher la poursuite des travaux à l'occasion de nouvelles procédures judiciaires.

Cela ne peut être possible qu'à la condition de modifier la nature de l'information du public et de la surveillance du site par une instance dont l'indépendance vis-à-vis de l'exploitant est plus grande, sur le modèle de la CLIS de Fessenheim que j'appelais de mes vœux dès 2021.

Tels sont les éléments que je tenais à vous transmettre.

Vous assurant de mon engagement, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres de la CSS, en l'assurance de mes salutations les meilleures.